



Sarkozy et Bachelot

Les apprentis sorciers du monde hospitalier
Ou « les mauvais magiciens » du gouvernement.

dans la
Fonction Publique
Hospitalière

Heures Supplémentaires et CET

Le ministère, après une enquête succincte auprès des établissements de la FPH, annonce 23 millions d'heures « supplémentaires » et 2,6 millions de jours stockés sur les CET pour 40 000 agents non médicaux et 1,6 million de jours sur les CET pour les personnels médicaux.

Lors de la première séance, dite de « négociations », du 10 janvier qui réunissait l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière, **les conseillers du ministère ont annoncé une enveloppe globale de 648 millions d'euros,**

Le paiement des heures sup et la monétisation des jours épargnés se chiffrent à plus de 2.2 milliards d'euros ! C'est dire le faussé entre ce que le Ministère annonce, ce dont il dispose réellement et ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre des annonces !!!

On nage en pleine démagogie depuis des mois !

Tout a commencé par l'engagement de campagne présidentielle de Sarkozy sur le pouvoir d'achat ! Mais rien n'est moins simple ! Et les hospitaliers, en la matière, représentent la bête noire du gouvernement avec ces maudites heures supplémentaires non payées et ces CET qui gonflent comme des ballons de baudruche !

Et là où le bas blesse, c'est que tout cela met au grand jour les manques de personnels dans les hôpitaux !

Alors, la réponse ne s'est pas faite attendre. Le Ministère a annoncé qu'il lancerait une série de rencontres qu'ils intitulent injustement des négociations pour empêcher que cette situation ne se répète dans le temps !

Dans le même temps, de son côté, Sarkozy annonçait qu'il allait mener une politique qualitative et non quantitative en précisant qu'il fallait ramener les effectifs à ceux de 1992... C'est là son vrai visage, diminuer l'emploi public, supprimer le statut de la fonction publique !!!

Pour la CGT, la revalorisation des salaires ne passera pas un chantage aux effectifs qui se traduirait par une baisse inexorable de l'offre de soins publique !

décomposée comme suit pour le financement des mesures en direction des personnels médicaux et non médicaux :

- 348 millions provenant du Fonds pour l'emploi hospitalier, une enveloppe qui serait disponible immédiatement,
- 300 millions qui correspondraient aux provisions effectuées par les établissements pour les Comptes Épargne Temps jusqu'à fin 2006. **Or, ces 300 millions ont déjà été consommés** dans la plupart des établissements notamment pour faire face aux problèmes financiers, rappelons que 2/3 d'entre eux étaient en déficit à la fin 2007 !!!

Les personnels comme les usagers mesurent, au quotidien, le malaise de l'hôpital public...le Ministère serait le seul à l'ignorer !!!

La CGT estime qu'il manque à ce jour plus de 100 000 emplois dans les hôpitaux publics et privés.

Dans tout ce contexte, une chose est claire, Sarkozy et Bachelot ont plus qu'il ne faut affiché leur volonté de trouver au plus vite des mesures pour le paiement de ces heures supplémentaires et de ces CET !

Ce qui est encore plus sûr, c'est que ces paiements ne régleront en rien la question du pouvoir d'achat de chaque agent, ni celle des conditions de travail de plus en plus tendues.

Nous attendons toujours que les négociations se concentrent sur l'augmentation de la valeur du point d'indice plutôt que sur des mesures marginales qui ne concernent qu'une infime partie des personnels paramédicaux ou sur des mesures à la tête du client !!!

Une autre chose a le mérite d'être claire, dans un tel contexte, **nous n'obtiendrons rien sans le rapport de force !**

Après le succès de la journée du 20 novembre, le 24 janvier doit être un moment fort pour réclamer des augmentations de salaires significatives et obtenir notre dû concernant le paiement des heures supplémentaires et des jours CET à la valeur des efforts consentis.

◆ EMPLOI ◆ SALAIRE

◆ REMUNERATION ◆ PRECARITE



Bien souvent, l'hôpital public demeure le premier employeur de la localité dans laquelle il est implanté, répondant ainsi à des missions de service public tant au niveau sanitaire que social.

La CGT dénonce depuis plusieurs années la pénurie d'emplois qualifiés dans la santé organisée par les différents gouvernements passés.

La CGT revendique un plan urgence emploi formation permettant de recruter le plus rapidement possible 100 000 nouveaux agents dans les établissements sanitaires et sociaux de la FPH.

Ces emplois supplémentaires permettraient :

- ➔ de remplir l'intégralité des missions de service public des établissements de santé
- ➔ d'octroyer la RTT à tous les personnels,
- ➔ d'améliorer les conditions de travail et de vie personnelle notamment en diminuant la pénibilité des professions de notre secteur,
- ➔ de donner la possibilité à chaque agent de partir en formation continue et /ou professionnelle,
- ➔ de jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le chômage.

La CGT revendique une revalorisation du taux de rémunération des heures supplémentaires. Actuellement, le statut de la FPH prévoit que les 14 premières heures sup soient payées à 7% de plus...alors que le code du travail dit 25% !

La CGT revendique un plan de réabsorption de l'emploi précaire dans tous les établissements et la mise sous statut de tous les CAE.

La CGT revendique de réelles négociations salariales sur la valeur du point indiciaire dans la Fonction Publique pour permettre à tous les salariés de bénéficier d'une augmentation du traitement de base.

La CGT revendique

l'ouverture de réelles négociations qui reconnaissent les qualifications de tous les salariés de la FPH.



La CGT revendique

un salaire minimum mensuel dans la Fonction Publique à **1.500 euros**.

Pour régler la question du pouvoir d'achat, Sarkozy souhaite que beaucoup d'heures supplémentaires soient réalisées :

Quel est le prix payé sur la santé et la vie des agents ?

Tous les indicateurs officiels concernant la santé des agents de la FPH sont au rouge :

- augmentation de l'absentéisme dans de nombreux établissements :
- augmentation des longues maladies et longues durées :
- augmentation des maladies professionnelles :
- taux d'invalidité des agents de la FPH battant tous les records, 31% des Aides-soignant-e-s partent en invalidité, 21% pour les Infirmier(e)s :
- une IDE vit en moyenne 5 ans de moins que la moyenne des femmes françaises et une AS 7 ans de moins !

Augmenter

les

salaires,

c'est aussi

Assurer les retraites

Une meilleure redistribution

L'efficacité économique et sociale

**Vendre son CET
et ses heures supplémentaires
c'est aussi vendre sa santé et sa vie de famille.**

GRADES	Nb de fois le SMIC en début de carrière en 1980	Nb de fois le SMIC en début de carrière en 2007	Perte mensuelle en début de carrière	Nb de fois le SMIC en fin de carrière en 1980	Nb de fois le SMIC en fin de carrière en 2007	Perte mensuelle en fin de carrière
ASH	1,1	1	125 €	1,5	1,2	375 €
Aides-soignants	1,1	1	125 €	1,6	1,5	125 €
Infirmiers	1,5	1,1	500 €	2,3	1,9	500 €
Cadre de santé	1,9	1,4	625 €	2,6	2,3	375 €
Maître Ouvrier	1,4	1	500 €	2	1,4	750 €
Technicien Supérieur Hospitalier	1,5	1,1	500 €	2,8	1,9	1000 €
Ingénieur subdivisionnaire	1,9	1,3	750 €	4	2,9	1375 €
Adjoint administratif	1,2	1	250 €	2	1,5	625 €
Adjoint des cadres	1,3	1,1	250 €	2,6	1,9	875 €
Attaché de l'Administration Hospitalière	1,9	1,3	750 €	3	2,9	125 €

*Tableau réalisé avec des données extraites des archives des grilles et rémunérations de la Fonction Publique Hospitalière.

Radioscopie d'un bulletin de paie : Urgence, Agir le 24 Janvier pour les salaires ...



Dans la Fonction Publique, c'est le point d'indice qui est le seul garant du maintien du pouvoir d'achat de tous. Il est présenté par le Gouvernement comme un outil dépassé. Avec cet exemple, qui reprend la fiche de paie d'une infirmière, vous allez comprendre pourquoi, et quels sont les enjeux des négociations salariales...



L'arnaque du gouvernement consiste à prendre en compte les passages d'échelons (en langage savant le GVT) pour des augmentations de salaires !

Valeur du point : 4.5343 €

Si la valeur du point avait suivi l'inflation, cette infirmière aurait 7 % de pouvoir d'achat en plus aujourd'hui, soit pour notre exemple 128 € de plus chaque mois ou 1536 € par an. Presque l'équivalent d'un 13eme mois !!!...

EMPLOYEUR		BULLETIN DE SALAIRE			
Centre Hospitalier la Galère 5 rue des Martyrs 16 200 Jarnac		Mois de : Décembre 2007			
770005200017 A.P.E.: 851A		Matricule : 012 789			
72 02 16 198		UF : Urgences Psy.			
TITULAIRE INFIRMIER D. E. Schelon: 05 Indice: 0390 Nombre d'enfants SPT: Valeur du point (mensuelle): 4,5343		Mme Mortd Adèle 12 avenue de la Libération 17 300 Rochefort			
Plafond mensuel : 2.682,00	Nb jours traitement plein : 30	Rappelé: 0	Base SS plafonnée : 1.768,36	Heures normales : 151,67	Heures supplémentaires:
Nb jours traitement réduit: 0		Rappelé: 0			
Rubriques de paie		Base	Taux	Part Salariale	
0010 Traitement de base		1.768,36		1.768,36	
0120 Indemnité résidence		1.768,36	3,00	53,05	
0310 Ind. sujétion spéciale		11,50	137,00	149,55	
0520 Prime spécifique		90,00		90,00	
1560 Ind. chaussures ou vêt		2,73	1,00	2,73	
4999 TOTAL BRUT				2.063,69	
6051 Cot. Sécurité Sociale		78	2,40	48,72	
6052 Cot. Retraite		78	5,10	102,06	
6071 Cot. Allocations Familiales		78	0,50	10,20	
6101 Cot. Mutuelle		78	7,85	138,81	
6301 Cot. Retraite		78	1,00	19,07	
6611 Cot. Sécurité Sociale		78	5,00	17,68	
6671 Cot. Sécurité Sociale		78			
7105 Al. Familiales					
7106 F. Familiales					
7108 F. Familiales					
710A Cot. Sécurité Sociale					
710F F. Familiales					
7304 Fonds de Solidarité					
7311 C. N. de Solidarité					
7800 Taxe d'habitation					
7801 Taxe d'habitation					
7802 Taxe d'habitation					
7811 Contribution					
7815 Contribution		2.063,69			
7815 Contribution		24.382,45			
7821 Contribution C.G.O.S.		2.063,69			
7999 TOTAL COTISATIONS				335,71	
8019 Mutuelle				46,53	
8999 TOTAL RE				46,53	
Département		Décembre 2007	Cumul 2007	Net à payer: 1.681,45 €	
Brut imposable (1)		2.063,69	26.446,14		
Net imposable (1)		1.786,03	23.015,40		
Avantages en nature					
(1) Avantages en nature compris		Nous vous recommandons de conserver ce bulletin sans limitation de durée		1560	

Le Salaire Brut se calcule en multipliant l'indice par la valeur du point. Dans notre exemple, ce résultat donne le salaire Brut (Indice 390 multiplié par 4.5343€ soit 1768,36 € Bruts).
AUGMENTER LA VALEUR DU POINT, C'EST AUGMENTER LES SALAIRES DE TOUS !!

Au travers de cet exemple, chacun peut constater que ce n'est pas le paiement de quelques RTT ou heures supplémentaires (de plus, de manière très ponctuelle) qui va résoudre les problèmes de la perte du pouvoir d'achat de chacun !

Toutes les raisons d'agir et lutter le 24 janvier !

Avec le désengagement de la sécurité sociale, les cotisations mutuelles pèsent de plus en plus lourd sur le salaire !

